



Marché public de fournitures
Commune de Cérans-Foullatourte

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Collectivité territoriale :

Mairie de Cérans-Foullatourte
1 place de la mairie
72330 Cérans-Foullatourte

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

M Gérard DUFOUR, Maire de la commune de Cérans-Foullatourte.

Désignation du comptable public assignataire :

Monsieur le Trésorier Principal de la Suze sur Sarthe
26 rue des Courtils
72 210 LA SUZE SUR SARTHE

Article 28 du Code des marchés publics

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE A GRIMPER

REGLEMENT DE CONSULTATION

*Date et heure limites de remise des offres : **Vendredi 20 avril 2018 – 12H00***

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1 Objet de la consultation.....	3
1.2 Etendue de la consultation.....	3
1.3 Décomposition de la consultation.....	3
2. Conditions de la consultation.....	3
2.1 Date prévisionnelle et démarrage des travaux.....	3
2.2 Variantes et options.....	3
2.3 Délai de validité des offres.....	3
2.4 Modifications de détail	3
2.5 Propriétés intellectuelles.....	3
3. Pièces contractuelles	4
4. Présentation des candidatures et des offres	4
4.1 Pièces relatives à la candidature.....	4
4.2 Composition de l'équipe.....	4
5. Sélection des candidatures et jugement des offres	5
5.1 Etape 1: Sélection des candidatures.....	5
5.2 Etape 2: Entretiens avec les candidats sélectionnés.....	5
5.3 Pièces relatives à l'offre.....	6
5.4 Suite à donner à la consultation.....	6
5.5 Recours à la négociation.....	6
6. Conditions d'obtention du dossier de consultation	6
7. Conditions d'envoi et de remise des plis	6
8. Renseignement complémentaires.....	6

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture et installation d'une structure à grimper.

1.2 Etendue de la consultation

La consultation est passée en application de la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1.3 Décomposition de la consultation

La consultation fait l'objet d'un seul lot

2. Conditions de la consultation

2.1 Date prévisionnelle de démarrage des travaux

Le démarrage des travaux sera effectif à la notification du marché.

La notification fera office d'ordre de service.

Il appartient à l'entreprise de préciser lors de la remise de son offre le délai d'exécution et le délai d'intervention qu'elle s'engage à respecter pour la réalisation des prestations demandées.

Les travaux devront être impérativement terminés pour le VENDREDI 29 JUIN 2018

2.2 Localisation du marché

Le présent marché sera réalisé à dans l'emprise du terrain du local jeunes.

2.3 Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

2.5 Modification de détail au dossier de consultation

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Propriété intellectuelle des projets

Les dispositions du CCAG-PI sont seules applicables, dans sa version validée par l'arrêté du 16 septembre 2009.

3. Pièces contractuelles

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- L'acte d'engagement
- L'offre du prestataire (sauf les conditions générales de vente)

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 Pièces relatives à la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique, et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat ;
- Liste des habilitations ou CACES du personnel chargé d'intervenir sur le chantier
- Liste des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, Il est précisé qu'en la matière, le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Le prestataire devra obligatoirement avoir une expérience avérée en aménagement de terrains multisports et en gestion de chantier participatif avec des jeunes.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Valeur technique : 50 points**
- Garantie des produits : **10 points**
- Moyens humains et techniques pour l'exécution du chantier : **10 points**
- Modalités d'exécution du chantier : **10 points**
- Qualité des matériaux proposés : **10 points**
- Label « garantie origine France » ou équivalent –qualité environnementale : **10 points**

- **Prix : 30 points**

La formule utilisée pour la comparaison des prix entre les différentes offres est la suivante :

Pondération x offre la plus intéressante / offre du candidat

- **Références et expériences professionnelles pour des projets de même nature et de même ampleur datant de moins de 5 années : 20 points**

5.1 Pièces relatives à l'offre

Les propositions effectuées par les candidats devront obligatoirement comprendre les éléments suivants:

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
- les moyens techniques et humains du prestataire,
- un dossier de référence au format A4 présentant des projets de programmes d'importances similaires ou équivalents de moins de cinq ans, indiquant la mission effectuée, le montant des travaux, la date, le lieu. L'analyse sera réalisée à partir de 5 projets similaires. En cas de liste de projets, seuls les cinq premiers projets de la liste seront analysés
- le mémoire technique du candidat permettant d'apprécier la valeur technique de son offre
- Provenance des principales fournitures et références des fournisseurs,
- Fiches techniques des produits
- Programme d'exécution des ouvrages avec un calendrier
- Dispositions prises en matière de sécurité et d'hygiène sur le chantier ainsi qu'en matière d'environnement
- Garantie et durée de vie des fournitures
- Références des écolabels attribués aux produits utilisés.

5.2 Suite à donner à la consultation

A l'issue de la consultation, le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la mieux classée, à titre provisoire, en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des marchés publics.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Si le candidat retenu ne produit pas dans les délais impartis les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des marchés publics son offre sera rejetée. En conséquence, le pouvoir adjudicateur prononcera son élimination et demandera au candidat suivant dans le classement des offres de fournir ces éléments. D'autre part, la collectivité informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général.

5.3 Recours à la négociation

Au vu des propositions, le pouvoir adjudicateur peut décider de négocier avec les candidats présentant les offres les mieux classées au regard des critères énoncés ci-avant.

6. Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, celui-ci est consultable et téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : mairie@cerans-fouilletourte.fr ou disponible sur support papier après demande expresse par courrier ou courriel : mairie@cerans-fouilletourte.fr.

7. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis contenant les offres devront parvenir par lettre ou plis recommandé(e) avec avis de réception à l'adresse suivante :

MAIRIE DE CERANS FOULLETOURTE
1 PLACE PIERRE BELON
72330 CERANS FOULLETOURTE

Ou déposés contre récépissé à la mairie de CERANS-FOULLETOURTE
1 Place Pierre Belon 72330 cerans-fouilletourte

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h, 14h-17h30

Jedi : 9h00 – 12h00

Elles seront transmises sous pli cacheté conformément aux stipulations du présent document.

Le pli portera l'indication « **FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE A GRIMPER A CERANS-FOULLETOURTE SUR SARTHE – NE PAS OUVRIR** ».

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date de remise des offres ainsi que les plis ne respectant pas les dispositions énoncés ci-dessus, ne seront pas retenus.

L'offre devra parvenir à la Mairie de Cérans-Fouilletourte avant la date et l'heure précisée sur la page de garde, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de dépôt à l'adresse mentionnée ci-dessus.

8. Renseignement complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, technique ou administratif, les candidats devront s'adresser au service suivant :

Mairie de Cérans-Foulletourte

1 place Pierre Belon

72330 Cérans-Foulletourte

Tel : 02.43.87.80. 20

Les demandes de renseignement devront parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse leur sera adressée dans un délai de 6 jours.